

Bobigny, le 17 novembre 2014



A Madame la Ministre de l'Éducation nationale

Madame la Ministre,

Ce jeudi 20 novembre, les enseignants de Seine Saint-Denis seront en grève, notamment à l'appel du SNUipp-FSU 93, pour que vous preniez toute la mesure de la situation de l'école en Seine-Saint-Denis. D'ores et déjà, 31 écoles sur 61 seront fermées à Saint-Denis, 13 sur 22 à La Courneuve...

Entre 2007 et 2012, 12 000 élèves supplémentaires ont été scolarisés dans le 1^{er} degré, en Seine Saint-Denis, sans un seul poste créé. 500 classes ont dû être ouvertes, en asséchant le remplacement et le RASED. Les créations de postes : 150 en 2013, 147 cette année, représentent une rupture salubre avec les politiques précédentes. Mais pour les 185 497 élèves de nos écoles maternelles et élémentaires, ces créations ne permettent ni de restaurer ce qui a été détruit, ni même de suivre la hausse démographique qui se poursuit.

Vous avez reconnu, ces dernières semaines, l'un des deux problèmes auxquels nous sommes confrontés : celui du déficit de recrutement des enseignants en Seine Saint-Denis. Il est effectivement essentiel de mettre un terme au recrutement de contractuels. Le **manque d'enseignants sur les postes existants** appelle des mesures fortes pour rendre notre département attractif et permettre à des jeunes de devenir enseignants.

Mais ce problème de manque d'enseignants ne doit pas masquer le **manque criant de postes** qui nécessite une dotation exceptionnelle. Pour tenir les promesses de priorité à la jeunesse et à l'école, c'est un investissement d'une toute autre ampleur qui est nécessaire : il faut ouvrir plus de classes pour faire baisser les effectifs, créer des postes de RASED, de remplaçants, de formateurs...

Vous trouverez ci-dessous nos revendications concernant le manque de postes comme le manque d'enseignants, avec le chiffrage des besoins en postes.

Nous espérons que vous prendrez à bras-le-corps ces deux problématiques : les collègues que nous représentons refusent d'admettre que l'école puisse être au rabais dans certains territoires. De même qu'ils n'acceptent plus que leur engagement et leur professionnalisme ne soient pas reconnus. **Madame la Ministre, avec le SNUipp-FSU 93, les enseignants du 1^{er} degré de Seine Saint-Denis attendent des actes.**

1) Chiffrage des besoins en postes pour le 1^{er} degré en Seine Saint-Denis :

Ce dont la Seine-Saint-Denis a besoin pour améliorer les conditions d'apprentissage des élèves

Malgré 43 % d'écoles en Education Prioritaire la moyenne d'élèves par classe en Seine-Saint-Denis se situe à 24,11. Si l'on veut retrouver la moyenne nationale (23, 69) il faut **135 postes.**
Pour les élèves en difficultés, le simple retour au nombre de RASED de 2008 **190 postes.**
Pour améliorer le remplacement (a minima) **150 postes.**

Pour mettre en place les mesures contenues dans la loi de refondation il faut :

un maître supplémentaire pour chaque école en éducation prioritaire **327 postes.**
une classe de TPS (moins de 3 ans) par école maternelle en éducation prioritaire **133 postes.**
remplacer une ½ journée par mois les enseignants des 18 futurs « REP+ » **40 postes.**

Ce qui fait 975 postes à créer pour une amélioration minimum.

Mais si l'on veut réaliser le saut qualitatif représenté par les revendications du SNUipp-FSU et de la profession il faut :

abaisser la moyenne d'élèves par classe à 20 **1571 postes.**
un RASED complet (2 postes E, 1 poste G, 1 psy) pour 750 élèves **605 postes.**
améliorer durablement le remplacement (dont la formation continue) **450 postes.**
restaurer la formation continue et améliorer le suivi des débutants en doublant le nombre de conseillers pédagogiques et de maîtres formateurs : les formateurs suivent actuellement 1067 stagiaires, 870 collègues ayant moins de deux ans d'ancienneté, et bientôt 450 contractuels. Il n'y a plus de formation continue. **111 postes.**
pour les élèves en situation de handicap ou à besoins particuliers, doubler le nombre de conseillers à la scolarisation et de référents **68 postes.**
implanter 1 « médiateur prévention violence » par circonscription **28 postes.**
développer sérieusement le dispositif des maîtres supplémentaires avec un maître pour 5 classes en éducation prioritaire et un maître pour 10 classes hors EP **1055 postes.**
Scolariser des moins de 3 ans dans toutes les maternelles en éduc. prioritaire **133 postes.**
remplacer une journée par mois les enseignants des 18 futurs « REP+ » **80 postes.**

Nous n'avons pas chiffré : les classes nécessaires pour enfants non francophones (UPE2A) alors que nous en manquons, ni les classes de CLIS pour la scolarisation des enfants porteurs de certains handicap. Manquent également à ce chiffrage : les postes d'AVS pour l'accompagnement des enfants handicapés et pour l'aide à la direction. Nous estimons enfin que les décharges complètes de direction devraient être généralisées, dès lors notamment que l'école compte une UPE2A ou une CLIS, ou que l'école se trouve en éducation prioritaire.

Il faut donc créer 4100 postes pour réaliser ce saut qualitatif qui permettra d'engager réellement la lutte contre les inégalités scolaires qui pénalisent tellement les élèves de notre département.

Nous demandons une programmation pluri-annuelle de ces créations de postes.

2-1) Mesures revendiquées par le SNUipp-FSU 93 pour une augmentation du nombre de candidats au concours des académies déficitaires comme celle de Créteil :

a) Des pré-recrutements

Alors que la Seine Saint-Denis est le département le plus jeune de France, il n'y a pas suffisamment de candidats au concours de l'académie de Créteil. De très nombreux jeunes issus des milieux populaires ne peuvent accéder aux concours de recrutement des métiers de l'enseignement faute d'autonomie financière leur permettant de poursuivre leurs études.

Il faut procéder à de véritables pré-recrutements : financement des études, dès la 1^{ère} année de licence, pour les étudiants se destinant au métier d'enseignant, avec engagement d'enseigner dans l'académie du financement après la réussite au concours pendant un certain nombre d'années. Les EAP (emploi avenir professeur) ne répondent pas à cette revendication puisque les bénéficiaires travaillent à mi-temps dans les écoles et ne sont pas suffisamment payés.

b) Mesures concernant les concours et le recrutement :

- Décalage des dates de concours dans les académies.
- Organisation d'un concours supplémentaire par académie déficitaire, après les concours académiques : ce concours peut être organisé dans d'autres régions que celle de l'académie concernée.
- Possibilité pour les candidats sur listes complémentaires volontaires d'être stagiarisés dans une académie déficitaire.
- Plan de formation et de titularisation par liste d'aptitude ou concours réservé pour les contractuels.

2-2) Mesures revendiquées par le SNUipp-FSU 93 pour rendre le département attractif :

c) Mesures visant à rétablir les droits des enseignants :

Procéder à du sur-recrutement : au-delà de l'objectif de pourvoir les postes identifiés vacants, il faut apporter les moyens de rétablir les droits des enseignants de Seine-Saint-Denis. En effet, un enseignant sur trois demande à quitter le département chaque année, mais pour les enseignants qui ne sont pas en « rapprochement de conjoint », il faut 27 ans d'ancienneté pour obtenir un exeat. Tous les autres droits sont également bafoués : le temps partiel (de droit) à 80% n'est plus accordé, tous les temps partiels sont limités. Il faut 10 ans d'ancienneté pour obtenir un détachement ou une disponibilité.

d) Mesures de soutien, le SNUipp-FSU 93 revendique :

- Une politique d'accès facilité au logement, particulièrement dans les zones déficitaires. L'indemnité de résidence doit être augmentée de manière significative.
- Des bonifications permettant une mobilité ultérieure (intra et inter).
- Des majorations et/ou bonifications indiciaires conséquentes.
- Une accélération de carrière : comme par exemple les enseignants exerçant à l'étranger, promotion au « grand choix » systématique.
- Des trimestres supplémentaires « pénibilité » pour la retraite.

Les revendications que nous portons pour le premier degré s'intègrent dans la revendication de la FSU 93 et de ses syndicats, d'un plan de développement du système éducatif en Seine-Saint-Denis.

Dans l'attente de ces indispensables négociations,

Veillez croire, Madame la Ministre, en notre engagement pour une école de la réussite de tous les élèves.

Pour le SNUipp-FSU 93,
La secrétaire départementale, Rachel Schneider